



**PRÉFET
DU
PUY-DE-DÔME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement
Auvergne-Rhône-Alpes**

Clermont-Ferrand, le 24 mars 2025

Nos réf. : 20250324-RAP-63-0309-Fusion-Interforge-A&D.odt
Affaire suivie par : Stéphanie PIREYRE
Unité inter-départementale Cantal / Allier / Puy-de-Dôme
Équipe ECIE
Tél. : 07 64 33 15 32
Courriel : stephanie.pireyre@developpement-durable.gouv.fr

Département du Puy-de-Dôme
Installations Classées pour la Protection de l'Environnement
Société INTERFORGE – Issoire (63)
Fusion par absorption de la société INTERFORGE par la société AUBERT & DUVAL
Rapport de l'inspection des installations classées

Réf. : Courrier du 28 février 2025 relatif à la fusion par absorption de la société INTERFORGE par la société AUBERT & DUVAL
PJ : Projet d'arrêté préfectoral complémentaire

En date du 28 février 2025, la société AUBERT & DUVAL a transmis à l'inspection des installations classées un courrier informant l'administration de la fusion par absorption de la société INTERFORGE par la société AUBERT & DUVAL.

Le présent rapport examine la recevabilité de la demande et propose les suites à donner.

1 - Identification de la société absorbée

Raison sociale du pétitionnaire	INTERFORGE
Forme juridique	SAS, société par actions simplifiée
SIRET	732 032 271 00023
Adresse du site	ZA DE LA MAZE 63500 ISSOIRE
AIOT	n°0005600370
Contact	Marie-Hélène COSTET Responsable HSE marie-helene.costet@aubertduval.com 06 82 55 42 71

2 - Identification de la société absorbante

Raison sociale	AUBERT & DUVAL SAS
Forme juridique	SAS, société par actions simplifiée
SIREN	380342808
Adresse du siège social	12 rue d'Oradour sur Glane 92130 Issy-les-Moulineaux
Gérant	Frédéric MARTINET Directeur Usine Aubert & Duval d'Issoire

2 - Situation administrative

L'établissement INTERFORGE a été autorisé par l'arrêté préfectoral n°08/03620 du 29 octobre 2008 à poursuivre l'exploitation de son établissement de fabrication de pièces métalliques matricées. Ce dernier a été modifié par les arrêtés préfectoraux complémentaires suivants :

- n°09/02604 du 19 octobre 2009 concernant la surveillance initiale RSDE,
- n°13/01150 du 3 juin 2013 concernant la surveillance pérenne RSDE,
- n°2014206-0031 du 25 juillet 2014 de mise en œuvre des garanties financières et de réactualisation de l'arrêté d'autorisation des établissements INTERFORGE à Issoire.

Un acte de cautionnement solidaire a été engagé auprès de la société ATRADIUS qui est arrivé à échéance le 30 juin 2024.

3 - Présentation de la demande

La société AUBERT & DUVAL a acquis par absorption la société INTERFORGE à la date du 1^{er} janvier 2025. Elle reprend la totalité des installations classées connues ainsi que leur exploitation selon les différents actes administratifs susmentionnés.

L'installation restera dénommée « INTERFORGE ».

Le tableau des installations classées selon l'arrêté préfectoral complémentaire du 25 juillet 2014 a été repris sans prise en compte de la demande de bénéfice de l'antériorité des droits acquis sollicité par l'exploitant en août 2021.

4 - Avis de l'inspection

L'inspection des installations classées juge la demande recevable compte tenu des informations transmises et de la poursuite de l'activité sur le site dans les conditions fixées par l'arrêté préfectoral du 29/10/2008 et les actes complémentaires.

L'inspection des installations classées précise que les établissements INTERFORGE et AUBERT & DUVAL usine d'Issoire restent gérés séparément et sont donc considérés comme des tiers l'un vis-à-vis de l'autre compte tenu des éléments suivants :

- la situation administrative cumulant les installations classées de AUBERT & DUVAL usine d'Issoire et de INTERFORGE n'a pas été précisée,
- les enceintes des deux établissements restent toujours distinctes à ce jour.

La DREAL émet donc un avis favorable au transfert de l'autorisation sous réserve de la gestion séparative des deux sites.

5 - Proposition de l'inspection

Dans les conditions précisées ci-dessus, l'inspection des installations classées formule un avis favorable à la demande de changement d'exploitant présentée par la société AUBERT & DUVAL pour INTERFORGE et propose à Monsieur le Préfet du Puy-Dôme de donner une suite favorable selon le projet d'arrêté préfectoral ci-joint.

Rédacteur Le 24 mars 2025 L'inspecteur de l'environnement Stéphanie PIREYRE	Vérificateur Le 31 mars 2025 L'inspecteur de l'environnement Stéphane BEZUT	Approbateur Le 31 mars 2025 Pour le Directeur régional, le coordinateur de l'équipe ECIE Stéphane BEZUT
---	---	--